

## VILLE DE SAINT-JÉRÔME

**Demande de démolition numéro 2021-00147**

1088, rue des Lacs

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil municipal, ayant pour fonction de décider des demandes de permis de démolition, sera saisi d'une demande visant à modifier une demande de démolition précédemment approuvée par le conseil municipal par la résolution CM-14353/2021-05-18 pour le bâtiment suivant :

- **1088, rue des Lacs**  
Lot : 3 241 335  
Matricule : 5973-11-2185

Avant de rendre sa décision, le conseil municipal considère les commentaires et les oppositions reçus. À cet effet, l'article 148.0.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que :

*« Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité, selon le cas. »*

Ainsi, toute personne qui désire s'opposer à la délivrance du permis de démolition doit, dans les dix (10) jours qui suivent la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition ou tout commentaire à la greffière de la Ville, 300, rue Parent, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7Z7.

Les oppositions à ce projet de démolition peuvent également être transmises par courriel à l'adresse suivante : [greffe@vsj.ca](mailto:greffe@vsj.ca).

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 13 octobre 2021.

La greffière adjointe de la Ville,

LAURENCE CHÉNARD, avocate

Pour toute information :  
450 569-5000  
[urbanisme@vsj.ca](mailto:urbanisme@vsj.ca)